



## AVIS PUBLIC

(Art. 53.11 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par le soussigné, qu'en date du 16 décembre 2020, à une séance ordinaire du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, tenue à La Sarre, à 19 h 30, par vidéoconférence alors qu'il y avait quorum, un **RÈGLEMENT** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement 03-2016 Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR-04)* », dit Règlement portant le numéro 06-2020, a été adopté.

Le Règlement 06-2020 est entré en vigueur le 26 février 2021, soit à la date de notification de l'avis par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, indiquant que le règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au secrétariat de la MRC d'Abitibi-Ouest, situé au numéro 11, 5<sup>e</sup> Avenue Est à La Sarre ou sur le site Internet de la MRC.

DONNÉ A LA SARRE  
Ce 17 mars 2021

Normand Lagrange  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général